



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 3/2017

Concerne : Réponse de la Municipalité à la motion déposée par M. le Conseiller communal Erich Dürst, demandant la présentation d'une étude sur la biodiversité dans la commune

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 8 décembre 2015, Monsieur le Conseiller Erich Dürst a déposé une motion invitant la Municipalité à présenter une étude sur l'état de la biodiversité dans notre commune.

L'auteur de cette motion précise que la Municipalité est invitée à inclure dans son étude les moyens de préserver et promouvoir cette biodiversité, moyens parmi lesquels figureront la révision du plan directeur communal et du plan général d'affectation.

La Municipalité a accueilli favorablement cette demande puisque correspondant à des éléments du programme de législature. Elle a donc chargé le responsable des Parcs et Promenades d'inventorier les éléments qui pourraient servir de base à cette étude et de proposer des moyens de préserver et promouvoir la biodiversité dans la commune.

2. Situation actuelle

Nous disposons aujourd'hui d'un inventaire des biotopes dignes d'intérêt, établi en 1990 par le bureau Econat d'Yverdon à la demande du département de l'Agriculture et du Commerce et de celui des Travaux publics. Il présente les éléments naturels existants sur le territoire communal (haies, bois, cours d'eau, prés secs ou humides, marais, arbres isolés, etc.). Il est basé sur des observations de terrain, complétées par les informations disponibles. Y sont indiqués : le type de végétation, la faune observée ou potentielle, les qualités particulières du milieu, le cas échéant les atteintes observées ou les mesures de protection suggérées. Il recense les espèces végétales et faunistiques présentes sur le territoire communal. Cet inventaire n'est évidemment pas exhaustif et doit être complété par des études supplémentaires.

Cet inventaire mentionne vingt-trois lieux dignes d'intérêt, du petit bois à la haie arbustive, ainsi que deux biotopes originaux qui ont été cités à l'Inventaire des lieux humides du canton de Vaud de 1972. Il souligne le caractère « naturel intéressant » des deux vallons boisés, qui limitent le territoire communal occupés, par le Flon et le Flon Morand, dont il est primordial de maintenir la fonction écologique pour la faune.

En outre, diverses instances ont établi des listes de la faune et de la flore d'Epalinges, telles que le Centre Suisse de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse (karch), la Société mycologique vaudoise, Info Fauna-CSCF, ornitho.ch, Info flora, etc. Ces banques de renseignements doivent être compulsées pour en extraire les données les plus caractéristiques de la commune.

Selon les critères de caractérisation de Delarze, différents milieux sont identifiés sur le territoire de la commune. Relevons, parmi eux, la magnocariçaie, la prairie humide, les gazons et prairies artificielles, les pelouses sèches thermophiles, les prairies grasses, les pâturages de basses et moyenne altitude, les lisières herbacées, les formations buissonnantes, les forêts inondables, les hêtraies, les pavements, les cultures de plantes ligneuses, les cultures de plantes herbacées.

Quelques espèces déjà inventoriées dans l'étude Econat

Arbres et arbustes :

Aune blanc, Chêne, Hêtre, Saule, Aune glutineux, Cornouiller sanguin, Merisier, Saule marsault, Aune noir, Epicéa, Noisetier, Sureau, Bouleau, Erable, Pin sylvestre, Tremble, Camérisier, Erable sycomore, Prunellier, Divers fruitiers, Charme, Frêne, Sapin, Aubépine, Chèvrefeuille, Sorbier, ETC.

Plantes :

Anémone des bois, Oxalis, Laiche, Fougère, Pain de coucou, Massette, Géranium Robert, Prêles, Roseau, Balsamine des bois, Prénanthe pourpre, Salicaire, Lierre rampant, Reines des prés, Mousses, Reines des bois, Ortie, Jonc, ETC.

Faune :

Chevreuil, Loir, Renard, Crapaud commun, Ecureuil, Muscardin, Fouine, Grenouille rousse, Hérisson, Campagnol, Hermine, Salamandre tachetée, Lièvre brun, Campagnol roussâtre, Belette, Triton palmé, Triton alpestre, Libellules, Orvet, Couleuvre à collier, Mulot, Rat, Souris, de multiples micromammifères, ETC.

Oiseaux :

Accenteur mouchet, Fauvette grisette, Mésange noire, Pipit des arbres, Bergeronnette des ruisseaux, Fauvettes des jardins, Mésange nonette, Pouillot fitis, Bergeronnette grise, Geai des chênes, Mésange huppée, Pouillot véloce, Bruant jaune, Gobemouche gris, Mésange à longue queue, Roitelets, Buse variable, Grimpereau, Pic épeiche, Rougegorge, Chardonneret, Grive draine, Pic vert, Serin cini, Chouette hulotte, Grive litorne, Pic noir, Sittelle torchepot, Cincle plongeur, Hibou moyen-duc, Pie bavarde, Troglodyte, Corneille noire, Linotte mélodieuse, Pie grièche, Verdier, Faucon crécerelle, Merle noir, Pinson des arbres, Héron cendré, Fauvette à tête noire, Mésange charbonnière, Pinson des aunes, ETC.

Soucieuse de la préservation du patrimoine que représente la biodiversité, la Municipalité a soutenu les efforts du Service des Parcs et Promenades pour permettre à la commune d'obtenir le label *Ma Commune Zéro Pesticide*, ceux du service des Forêts pour obtenir le certificat *FSC*. L'entretien différencié des parcelles communales et la mise en place d'hôtels à insectes, entre autres, participent de cet effort.

3. La biodiversité ... son étude

La biodiversité désigne la « diversité biologique » ou autrement dit la « diversité de la vie ».

La Convention sur la diversité biologique (traité international signé par la Suisse en juin 1992), définit dans l'article 2 la Diversité biologique comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

Les animaux, les plantes, les champignons et les micro-organismes en font partie, ainsi que les écosystèmes - mais aussi nous, les humains. La biodiversité est la vie existant sur Terre dans toute sa diversité et toutes ses interactions. Cette diversité est le résultat de milliards d'années de constante évolution. Elle est donc en même temps fondement et potentiel pour tous les processus de la vie et des écosystèmes de notre planète, présents et à venir. La biodiversité comprend trois niveaux : la diversité des gènes, la diversité des espèces et la diversité des milieux. http://www.sciencesnaturelles.ch/topics/biodiversity/about_biodiversity

Dans le cadre d'une commune, il serait vain de lancer une étude sur le premier niveau des gènes. Par contre, la diversité des espèces et la diversité des milieux se prêtent parfaitement à une étude à l'échelle communale. Reste à définir des objectifs précis qui permettent de réaliser l'étude sans se perdre dans des notions et connaissances abordables par les seuls spécialistes.

Une étude de la biodiversité « communale » n'a de sens que si elle débouche sur un outil qui permette de :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire communal ;
- sensibiliser et mobiliser les élus et les citoyens de la commune sur les enjeux de la biodiversité ;
- faciliter la mise en place de politiques communales qui prennent en compte la biodiversité.

Dans ce but, et dans le cadre de la révision du PGA et du PDCOM, la Municipalité a confié un mandat à Ecoscan SA portant, entre autres, sur la protection contre le bruit, la protection de l'air, la protection des eaux, la protection de la nature, la forêt, les dangers naturels. Sur le thème de la protection de la nature ECOSCAN propose :

- de déterminer des axes d'action pour renforcer la qualité de notre environnement naturel, par des axes stratégiques à définir dans le PDCoM (voie verte, restructuration de l'arborisation, etc.) ou dans le PGA (adaptation des règles relatives aux aménagements extérieurs) ;
- de reprendre et de préciser, puis de retranscrire dans les nouveaux PDCoM et PGA, des éléments du guide environnemental du PALM 2012 et du réseau écologique vaudois (REC – VD), pour avoir une vision locale qui tienne compte du patrimoine naturel communal, y compris des arbres majeurs emblématiques. Ce document permettra d'avoir une connaissance actualisée des enjeux nature sur la commune, avec une hiérarchisation ;
- en d'autres termes, d'établir un catalogue des surfaces naturelles ou milieux naturels de la commune (inventaire actualisé des biotopes), d'identifier leurs qualités ou leur potentiel, de les hiérarchiser en réseau et sous réseau écologique ou en des trames d'objectifs écologiques.

Le planning de cette étude sera donc étroitement lié avec celui de la révision du PGA et du PDCoM.

Le bureau technique a confié au responsable des Parcs et Promenades, titulaire du brevet fédéral de Spécialiste de la nature et de l'environnement, la poursuite de l'analyse des inventaires existants. Consciente de l'ampleur de la tâche, la Municipalité a porté au budget 2017 la somme de CHF 30'000.- pour financer l'engagement d'un ou deux civilistes au bénéfice d'une formation touchant à l'environnement et/ou à la protection de la nature, pour le seconder dans l'étude de la biodiversité sur le territoire communal.

Une telle étude ne prendra tout son sens que si elle est portée à la connaissance de tous, voire réalisée par le plus grand nombre. Dans ce but, la Municipalité propose de réaliser ce que nos voisins français appellent un **ABC**, **A**tlas de la **B**iodiversité **C**ommunale.

4. Réalisation de l'ABC

L'Atlas de la Biodiversité Communale est un outil simple, mobilisateur et stratégique, dont la réalisation peut être identifiée en 5 grandes étapes :

Etape 1 : exploitation de données existantes et élaboration de la stratégie d'inventaire.

Etape 2 : lancement et animation de la démarche.

Etape 3 : réalisation du diagnostic.

Etape 4 : restitution des résultats.

Etape 5 : l'après ABC, définition d'un plan d'actions pour le patrimoine naturel.

Etape 1 :

Lancée dès le dépôt de la motion, celle-ci est en cours. L'inventaire des données naturalistes existantes se termine, il s'agit maintenant d'inventorier les données cartographiques, d'établir des contacts locaux avec les différents groupes spécialisés tels que sociétés d'ornithologie, de mycologie, de pêche ou de chasse, de botanistes, etc.

Dans un deuxième temps, il faudra déterminer les groupes à inventorier. Pour identifier les enjeux de biodiversité, les groupes suivants sont généralement utilisés :

- **les habitats naturels ;**
- **les plantes vasculaires ;**
- **les vertébrés**, plus précisément les mammifères, oiseaux, reptiles, et amphibiens ;
- **les invertébrés**, plus précisément les odonates (« libellules »), orthoptères (criquets, sauterelles), lépidoptères rhopalocères (papillons de jour).

L'analyse des documents et éléments utiles ainsi que des groupes à inventorier devra permettre de **définir le plan de prospection** selon le contexte local et les moyens disponibles (moyens financiers et personnes compétentes, etc.) **La prospection cherchera à être la plus exhaustive possible** sur les petits espaces à enjeux liés à un contexte topogéologique particulier et à des problématiques de conservations (affleurements, sources, prairies naturelles, forêts à gros bois ...) où peut se trouver une biodiversité plus spécialisée (aussi bien sur les espaces publics que sur les espaces privés, dans la mesure du possible).

Etape 2 :

Cette étape est primordiale aux yeux de la Municipalité, car elle permettra la création de liens entre habitants de la commune. Il s'agira de présenter la démarche entreprise à la population, par une rencontre à la salle des spectacles, des annonces sur le site internet de la commune ou sur sa page Facebook, pour intégrer celle-ci à l'élaboration de l'ABC. Le but étant que chaque habitant ait la possibilité de prendre une part active à l'établissement des différents inventaires qui auront été retenus. Des sorties « natures » seront organisées pour sensibiliser les Palinzards aux richesses que recèle la commune.

Etape 3 :

Cette étape comprendra la réalisation des inventaires et l'identification des enjeux. Il conviendra d'établir une cartographie des habitats naturels et des éléments de structure d'habitats (arbres isolés, cavités, enrichissements, etc.). A partir des données collectées, il convient d'établir une hiérarchisation des espaces en fonction des enjeux identifiés en croisant les différentes informations concernant les habitats naturels et les espèces recensés lors de la phase « inventaires » :

- les habitats et espèces ayant un intérêt particulier ;
- l'état dans lequel se trouvent les habitats et espèces (menaces, dégradations, etc.) selon les différentes évaluations scientifiques existantes (listes rouges, état de conservation, etc.).

Pour ce faire, la commune mettra en place une plate-forme d'échange pour les naturalistes amateurs, où chacun pourra transmettre le fruit de ses observations, des photographies, la localisation d'un élément remarquable. Des rencontres des différents acteurs seront organisées pour permettre plus d'échanges et redéfinir des stratégies ou cibles d'observation.

Etape 4 :

Une attention particulière sera portée au document de restitution de l'ABC et à son contenu afin qu'il soit **synthétique, pédagogique et compréhensible** pour des non spécialistes. La phase de diagnostic devra permettre d'**aboutir à une connaissance fine et opérationnelle de la biodiversité et de ses enjeux sur le territoire**. Il sera nécessaire ensuite d'organiser la restitution de cette connaissance, par une présentation publique, l'édition d'un ouvrage consacré à la biodiversité sur le territoire communal, la mise en ligne de cet ouvrage sur le site de la commune.

Etape 5 :

Au terme de cette démarche, les autorités futures disposeront d'un outil de référence pour orienter la politique communale en termes de développement durable et de protection de la nature.

5. Durée de la démarche

La réalisation d'une étude de la biodiversité, quelle qu'elle soit, menée par des professionnels, ne peut se concevoir sur une durée inférieure à un ou deux ans. Il convient de faire des observations saisonnières et de les répéter pour pouvoir en déduire des éléments fiables. Une démarche telle que la réalisation d'un atlas de la biodiversité d'une commune ne peut s'entendre que sur un plus long terme, puisque réalisée sur la base d'observations collectionnées par des naturalistes amateurs. Il convient dès lors de pouvoir communiquer régulièrement sur l'avancée de la démarche, par le biais de publications, de mises en ligne des observations collectées, de soutiens du groupe d'observateurs bénévoles, de rencontres et de sorties didactiques.

La Municipalité est prête à apporter son soutien au comité de pilotage qui sera formé pour mener à bien cette entreprise et est consciente que celle-ci s'étendra sur plusieurs années.

La publication des résultats et l'édition d'une plaquette consacrée à la biodiversité à Epalinges ne saura être le point final de la démarche. Idéalement, celle-ci devra se pérenniser tant est primordiale la connaissance de l'évolution de la biodiversité sur un territoire donné pour mesurer l'importance de l'impact que nos activités ont sur notre environnement.

6. Projets liés

En parallèle à la poursuite de l'étude de la biodiversité, la Municipalité mettra en œuvre les projets suivants :

- création de potagers urbains s'inspirant de la démarche *Incroyables comestibles* ;
- publication d'une plaquette proposant des itinéraires piétonniers à travers la commune ;
- organisation de rencontres pour sensibiliser la population à l'entretien différencié.

7. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 3/2017 du 16 janvier 2017,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) **d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Dürst ;**
- 2) **d'autoriser la Municipalité, dans les limites de ses compétences, à engager les dépenses nécessaires aux études et à la démarche précitées.**

Epalinges, le 16 janvier 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : motion de M. Dürst

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Motion pour la préservation et la promotion de la biodiversité dans notre commune

La question des plantes invasives, soulevée par le postulat de Felix Schmidt, est certainement une question importante, et nous saluons les mesures prises par la Municipalité dans ce domaine.

Elargissons maintenant l'horizon, et portons un regard sur la question plus globale et plus fondamentale de la biodiversité. La richesse de la diversité naturelle – diversité des espèces, diversité des habitats, des écosystèmes – est un des équilibres fondamentaux dans notre nature qui permettent la vie. Et dans ce domaine, comme dans tous les autres, s'il faut penser globalement, il faut aussi et surtout agir localement. De se préoccuper ainsi de la préservation et de la promotion de la biodiversité sur le territoire de notre commune n'a ainsi rien d'incongru, mais participe à un effort collectif plus large de préservation des richesses et de maintien d'équilibres indispensables à notre survie.

Dans son programme de législature 2011 – 2016, la Municipalité a inscrit : « Répertoire les richesses naturelles de notre commune (flore et faune) pour mieux les valoriser et les protéger. »

Les Verts pensent qu'il est aujourd'hui temps de mettre en œuvre cet objectif. Le moment est d'autant plus propice qu'une telle démarche pourra constituer les prémices d'une volonté politique de promotion de la biodiversité sur le territoire communal dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCOM) et du plan général d'affectation (PGA) à venir.

Nous vous proposons donc une motion par laquelle il est demandé à la Municipalité de présenter une étude sur l'état de la biodiversité dans notre commune et sur les moyens de la préserver et de la promouvoir, moyens parmi lesquels figureront la révision du plan directeur communal et du plan général d'affectation.

Epalinges, le 8 décembre 2015

Pour les Verts
Erich Dürst
Conseiller communal

